



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

1. Le présent document, soumis en réponse à une demande du bureau de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, traite des faits nouveaux intervenus dans certaines organisations internationales ou régionales intergouvernementales qui disposent de recueils, de directives ou d'autres formes d'instruments liés directement ou indirectement aux entreprises multinationales et à leurs activités. Il actualise les données présentées à la sous-commission lors de la 279^e session (novembre 2000) du Conseil d'administration¹. Le présent document a été élaboré sur la base d'informations publiées ou mises à la disposition du public dans les organisations concernées. Comme par le passé, lorsque les délais de réponse le permettront, le Bureau continuera à demander aux organisations de fournir des informations sur leurs activités pertinentes.

Communauté andine

2. Comme cela a été signalé précédemment², les présidents de la communauté andine ont donné une impulsion à un ordre du jour social dans le cadre de l'intégration sous-régionale. A cet égard, ils ont noté avec satisfaction l'engagement croissant des milieux d'affaires et des travailleurs andins dans le processus d'intégration, une évolution attestée par plusieurs déclarations prononcées l'année dernière.

¹ Document GB.279/MNE/2. Les documents précédents ont été présentés en novembre 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1997, 1999 et 2000. Voir documents GB.221/MNE/3/3, GB.224/MNE/3/3, GB.228/MNE/3/1, GB.231/MNE/3/3, GB.234/MNE/3/6, GB.238/MNE/5/5, GB.244/MNE/3/5, GB.248/MNE/3/4, GB.251/MNE/3/2, GB.254/MNE/3/5, GB.258/MNE/3/4, GB.261/MNE/3/5, GB.268/MNE/2, GB.274/MNE/2 et GB.277/MNE/2.

² Document GB.282/WP/SDG/3 et Internet: <http://www.comunidadandina.org/ingles/agenda.htm> (consulté le 25 janvier 2002).

Déclaration de Caracas: troisième Réunion conjointe des conseils consultatifs andins des entreprises et du travail (Caracas, 18-19 juin 2001)

3. Les milieux d'affaires et du travail andins, dans la Déclaration de Caracas, se sont déclarés vivement satisfaits du Protocole de substitution de la Convention Simón Rodríguez³ qui met en relief l'harmonisation tripartite des intérêts économiques et sociaux de leurs pays dans des conditions d'égalité, et ont vivement encouragé l'approbation et la ratification sans délai de cet important protocole pour le dialogue et une action sociale concertée. Les participants ont également exprimé le plus vif intérêt pour que les acteurs sociaux de l'intégration soient consultés au sujet de la Charte sociale andine examinée par le Parlement andin, afin qu'elle serve d'instrument de référence pour l'élaboration d'un agenda andin⁴.

Déclaration du Conseil consultatif andin des entreprises (Santa Cruz de la Sierra, 27 janvier 2002)

4. Dans la Déclaration du Conseil consultatif andin des entreprises, les représentants des milieux d'affaires des pays membres de la Communauté andine ont ratifié leur décision de promouvoir l'Accord andin sur l'intégration sous-régionale en application du principe de la libre entreprise, profondément convaincus que le développement des secteurs productifs offrira des solutions au problème de l'emploi en augmentant les flux commerciaux générateurs de prestations sociales. Le conseil a notamment décidé de soumettre son projet de recommandations sur la promotion et le développement de l'investissement privé et la création d'emplois nouveaux à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil présidentiel andin⁵.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Le nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD)

5. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a apporté son aide à l'élaboration du nouveau partenariat pour le développement africain, un cadre destiné à faciliter une intégration efficace de l'Afrique dans l'économie mondiale. Lors du Sommet⁶ de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu à Lusaka en juillet 2001 (mentionné précédemment), les dirigeants africains ont adopté la Nouvelle initiative africaine (NIA), maintenant officiellement dénommée Nouveau partenariat pour le développement de

³ La Convention Simón Rodríguez constitue le Forum institué pour les débats, la participation et la coordination concernant les questions sociales et du travail intéressant la communauté andine, et fait partie du système andin de l'intégration. Le Protocole de substitution à cette convention, signé à Valencia (Venezuela), le 24 juin 2001, n'est pas encore entré en vigueur.

⁴ Déclaration de Caracas, troisième Réunion conjointe des conseils consultatifs andins des entreprises et du travail, Caracas, 18-19 juin 2001.

⁵ <http://www.comunidadandina.org/cumbreSC/agreem1.htm> (consulté le 28 janvier 2002).

⁶ Document GB.282/WP/SDG/3, paragr. 48-51.

l'Afrique (NPAD). Ce partenariat constitue un nouvel agenda pour le renouveau du continent et définit un certain nombre de priorités des politiques sectorielles en matière d'investissements: mise en valeur des ressources humaines; infrastructure; information et technologies de l'information; agriculture et environnement.

Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Séminaire sur les politiques de l'investissement étranger direct en Amérique latine (Santiago, 7-9 janvier 2002)

6. La CEPALC a organisé avec la CNUCED (voir également la section consacrée à la CNUCED) un séminaire sur les politiques de l'investissement direct en Amérique latine, à Santiago (Chili). Au cours de ce séminaire, des spécialistes de haut niveau en provenance d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie ont étudié les nouvelles options possibles en matière d'investissement étranger direct (IED) et en particulier la relation entre l'IED, les exportations et la compétitivité internationale. Ils ont examiné de près l'expérience acquise par certains pays d'Amérique latine dans ce domaine et accordé une attention particulière aux pays en développement d'Asie et à leur succès dans l'amélioration de leur compétitivité internationale, avec ou sans IED, ainsi qu'aux résultats positifs obtenus par plusieurs pays européens sur la base de politiques actives et complexes d'intégration de l'IED⁷.
7. Selon les experts, les récentes politiques en matière d'IED dans la région se sont presque exclusivement concentrées sur les incitations à l'IED sans se préoccuper d'une sélection ou d'une orientation selon les priorités nationales du développement. En d'autres termes, elles ont davantage été axées sur les politiques macroéconomiques à court terme que sur les besoins du développement productif. Selon la CEPALC, les pays qui ont le mieux réussi à attirer des montants conséquents d'IED sont ceux qui ont le plus clairement défini leurs priorités, ont été les mieux en mesure d'évaluer leurs résultats et surtout ceux qui ont le mieux semblé comprendre que l'IED constitue un moyen de parvenir à des objectifs, et non pas un objectif en lui-même. La CEPALC a insisté sur le fait que les plus grandes politiques en matière d'IED ont été conçues pour coïncider avec les stratégies des entreprises multinationales actives dans la région (recherche de l'efficacité, ressources naturelles, accès au marché, etc.).

Conférence interrégionale sur le financement du développement (Mexico, 14-15 janvier 2002)

8. En coopération avec le gouvernement du Mexique, la CEPALC a organisé la Conférence interrégionale sur le financement du développement à Mexico les 14-15 janvier 2002. La conférence a recommandé entre autres l'établissement de programmes destinés à encourager les relations verticales entre les EMN (entreprises multinationales) et les entreprises locales qui peuvent aider à améliorer les performances économiques de l'économie hôte lorsque les EMN décident de transférer leurs technologies, leurs connaissances et leur savoir-faire aux fournisseurs locaux et de les inciter à améliorer leurs

⁷ Communiqués de presse des 8, 9 et 11 janvier 2002 de la CEPALC, disponibles à l'adresse suivante: <http://www.eclac.cl/cgi-bin/getProd.asp?xml=/prensa/noticias/comunicados> (consultée le 25 janvier 2002).

produits. Parmi les éléments clés de ces programmes, figurent la création de bases de données pour les entreprises résidentes, la sélection des industries et des entreprises possédant le plus grand potentiel de création de réseaux et l'amélioration de la capacité des entreprises locales en vue de répondre aux besoins des EMN. La conférence a noté que les expériences issues de la promotion des relations et des programmes de développement des relations pouvaient constituer un domaine d'échange d'informations particulièrement fructueux pour les commissions régionales⁸.

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP)

Réunion régionale de haut niveau pour le Sommet mondial pour le développement soutenu (Phnom Penh, 27-29 novembre 2001)

9. A l'issue du débat ministériel, la Réunion régionale de haut niveau pour le Sommet mondial pour le développement soutenu, organisée par l'UNESCAP, a adopté la Plateforme régionale de Phnom Penh sur le développement soutenu au profit des pays de l'Asie et du Pacifique. A cette occasion, les participants ont réaffirmé les priorités du développement soutenu dans la région, y compris le financement en faveur du développement soutenu et les transferts de technologies. On a fait ressortir que les investissements ne devaient pas être considérés comme de simples mécanismes de financement, mais aussi comme l'occasion d'intervenir concrètement en direction du développement soutenu. Les participants se sont néanmoins déclarés préoccupés par la concentration des richesses et le pouvoir non contrôlé des entreprises multinationales tout en affirmant que le développement soutenu passe essentiellement par une participation active et significative des acteurs, y compris ceux des organisations de la Société civile et des milieux d'affaires⁹.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE))

10. Comme mentionnée précédemment¹⁰, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques

⁸ Conférence interrégionale sur le financement pour le développement organisée par les commissions régionales des Nations Unies, Mexico, 14-15 janvier 2002, «Summary of Conclusions», disponible à l'adresse suivante: <http://www.eclac.cl/noticias/noticias/1/9151/conclusmexi.pdf> (consultée le 25 janvier 2002).

⁹ Résumé du rapport du président de la Réunion régionale de haut niveau pour le Sommet mondial pour le développement soutenu (27 novembre 2001), disponible en anglais à l'adresse suivante: http://www.unescap.org/enrd/environ/hrm_wssd.htm#HRM (consultée le 25 janvier 2002).

¹⁰ Document GB.277/MNE/2, paragr. 13-21.

et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international a été adoptée en 1998, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La convention est une contribution à la réduction des risques liés à l'utilisation des produits chimiques, notamment dans les pays en développement, et elle limite l'introduction des produits chimiques et pesticides dangereux dans les pays qui n'ont pas les moyens de les gérer dans des conditions de sécurité. Quelque 70 000 produits chimiques sont en vente sur le marché et on en crée 1 500 nouveaux chaque année. Cette situation pose un défi majeur à de nombreux gouvernements tenus d'assurer la surveillance et la gestion de ces substances potentiellement dangereuses. De nombreux pesticides interdits ou dont l'utilisation a été sévèrement limitée dans les pays industrialisés restent commercialisés et utilisés dans les pays en développement.

11. En attendant l'entrée en vigueur de la convention¹¹, les gouvernements sont convenus d'appliquer la procédure PIC sur une base volontaire. Cette procédure permet aux gouvernements de décider s'il faut accepter ou refuser l'importation de certains produits chimiques dangereux. En application de la convention, les pays qui exportent ces produits chimiques devront s'en tenir aux décisions des importateurs. La huitième session du comité de négociation intergouvernementale chargé de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (INC/PIC), qui réunit des fonctionnaires de plus de 100 gouvernements, s'est tenue à Rome en octobre dernier (8-12 octobre 2001) afin de surveiller la mise en œuvre de la procédure volontaire provisoire ICP. Les procédés mis au point sont désormais opérationnels, avec l'identification de trois produits chimiques supplémentaires et de deux formulations de pesticides extrêmement dangereuses à inclure dans la procédure provisoire. Les deux formulations de pesticides ont été ajoutées par le Sénégal en vertu de l'article 6 de la convention, compte tenu des problèmes rencontrés pour les conditions d'utilisation dans le pays. Il s'agit des toutes premières formulations qui sont désignées durant la procédure ICP provisoire.
12. La Convention de Rotterdam est considérée comme un complément crucial du Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO et des programmes sur les impacts sur la santé et l'emploi, tels que ceux exécutés par l'OMS et le BIT¹². Ces conventions et programmes, s'ils sont mis en œuvre de concert, offrent un moyen d'affronter la gestion des risques chimiques de façon approfondie et appropriée. La FAO, pour sa part, a souligné que «les accords internationaux, tels que la Convention de Rotterdam, servent à fournir un niveau de contrôle et peuvent aider à atténuer les effets négatifs de la mondialisation», et a exhorté les pays à œuvrer pour la ratification de la Convention de Rotterdam en temps utile pour le Sommet mondial sur le développement durable prévu pour septembre 2002¹³.

¹¹ A l'heure actuelle, on dénombre 18 ratifications de la convention (76 signataires), et la convention doit entrer en vigueur 90 jours après la cinquantième ratification.

¹² Déclaration du directeur exécutif adjoint du PNUE, communiqué de presse n° 01/67 conjoint FAO/PNUE: «Vers une réduction des risques liés aux pesticides et aux produits chimiques industriels dans les pays en développement», oct. 2001.

¹³ Déclaration du directeur général adjoint de la FAO, communiqué de presse n° 01/67 conjoint FAO/PNUE.

MERCOSUR

13. Comme signalé précédemment¹⁴, l'une des grandes réalisations du Sous-groupe de travail (SGT 10) du Groupe Mercado Común est la Déclaration relative aux questions sociales et du travail adoptée par les Etats Membres en 1998. En vertu de cet instrument, la Commission des questions sociales et du travail reçoit et analyse les rapports des parties sur la mise en œuvre de la Déclaration. Parmi les récents résultats de cette procédure de présentation des rapports, la Commission des questions sociales et du travail, à sa session de novembre 2001, a analysé les rapports sur l'application par les Etats Membres de l'article 6 de la Déclaration sur la formation en vue de l'acquisition de compétences. Sur la base de cette analyse, le SGT, à sa 54^e session tenue à Montevideo les 4 et 5 décembre 2001, a adopté une résolution sur la formation axée sur l'acquisition des compétences, qui invite les parties à élaborer des politiques et des pratiques orientées vers une vision systémique de la formation en vue de l'acquisition des compétences, avec la participation des employeurs et des travailleurs¹⁵.

Organisation de coopération et de développement économiques

Première Réunion annuelle des Points de contact nationaux et Table ronde sur les instruments mondiaux de la responsabilité des entreprises (Paris, 18-19 juin 2001)

14. Comme mentionné précédemment¹⁶, le système de mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales a récemment fait l'objet d'une révision. Comme prévu dans les procédures de mise en œuvre des principes directeurs, les Points de contact nationaux (PCN) ont tenu leur première réunion annuelle depuis leur examen de 2000. Ceci a constitué l'occasion pour les PCN de soumettre leurs rapports annuels et d'avoir des discussions sur les activités déployées dans le cadre des principes directeurs à l'échelon national. Les PCN ont également organisé une session spéciale avec le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), la Commission syndicale consultative (auprès de l'OCDE) (TUAC) et des ONG.
15. Un an après l'adoption des principes directeurs révisés de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les PCN ont également organisé une Table ronde sur les instruments mondiaux de la responsabilité des entreprises. Au cours de cette réunion, les débats se sont concentrés sur la relation entre les principes directeurs et les autres instruments mondiaux de la responsabilité des entreprises et sur la manière dont les différents instruments peuvent se compléter et être perçus et appliqués par les milieux d'affaires et d'autres organisations. Bien que les objectifs et idéaux de base des instruments mondiaux puissent être considérés comme étant en grande partie les mêmes, d'importantes différences résident dans leurs mécanismes de mise en œuvre. Les représentants des instruments mondiaux se sont déclarés disposés à établir une coopération en échangeant des connaissances et en

¹⁴ Document GB.279/MNE/2, paragr. 3-10.

¹⁵ MERCOSUR/GMC/RES.n° 59/01.

¹⁶ Document GB.279/MNE/2, paragr. 11-14.

organisant des opérations de promotion conjointes avec les PCN et d'autres institutions compétentes dans la poursuite des objectifs communs.

16. On trouvera un compte rendu des débats de la table ronde dans l'ouvrage intitulé *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales: rapport annuel 2001*, le premier d'une série d'ouvrages qui décrit les mesures qui ont été adoptées par les gouvernements l'année précédente pour promouvoir et mettre en œuvre les principes directeurs. Ce document examine, en particulier, les Instruments mondiaux de la responsabilité des entreprises et offre une analyse comparative ainsi que des commentaires formulés par les milieux d'affaires, les organisations de travailleurs et les ONG¹⁷.

Forum mondial de l'OCDE sur l'investissement international (Mexico, 26-27 novembre 2001)

17. Le Forum mondial sur l'investissement international organisé par l'OCDE sur le thème «Nouveaux horizons et nouveaux défis pour l'investissement direct étranger au XXI^e siècle», a réuni plus de 300 experts et représentants d'Etats membres et non membres de l'OCDE, d'organisations multilatérales et de la société civile. Le forum a notamment: 1) affirmé l'importance des flux continus d'IED pouvant servir de moteurs puissants pour atteindre les objectifs dynamisés du développement de la communauté internationale, en particulier la réduction de la pauvreté; 2) conclu que l'IED doit être étroitement lié au développement des entreprises locales et non pas confiné à de petites enclaves, et insisté sur les besoins en flux d'IED des pays les moins développés, notamment dans certaines régions d'Afrique et d'Asie; 3) souligné l'importance de veiller à ce que les gouvernements accordent une plus grande attention au vaste train de mesures réglementaires et institutionnelles permettant de conduire à un environnement favorable tant du point de vue de l'investissement étranger que de l'entrepreneuriat domestique, et 4) pris note de la nécessité d'établir des partenariats forts pour parvenir au renforcement des capacités nationales dans les pays bénéficiaires de l'IED en faisant appel à la fois aux pays hôtes et aux pays du siège, aux entreprises multinationales, aux organisations internationales et aux groupes de la société civile. Les résultats du forum serviront de base aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique en mars 2002.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Accords internationaux pour le transfert de technologie

18. Dans son rapport soumis à la sixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, tenue à Genève, 21-25 janvier 2002, la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie, organisée à Genève, 27-29 juin 2001, a noté que la plupart des dispositions relatives à la technologie sont du type «effort maximal». Parmi les meilleures pratiques pouvant contribuer à l'instauration de conditions favorables au transfert de technologie et au renforcement des capacités figurent les suivantes: l'instauration par les pays d'accueil d'un environnement propice au transfert de technologie s'articulant autour des éléments ci-après: la formation professionnelle et le recrutement de personnel technique; la promotion

¹⁷ Internet: www.oecd.org/oecd.

du renforcement des capacités aux fins de l'évaluation de l'adoption, de la gestion et de l'application de technologies, notamment par la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles de recherche-développement et de mise en œuvre de programme, l'évaluation des besoins technologiques et l'instauration de partenariats technologiques à long terme entre détenteurs de technologies et utilisateurs locaux potentiels¹⁸.

19. Le «Recueil d'accords relatifs au transfert de technologie»¹⁹ contient des dispositions relatives au transfert de technologie et au renforcement des capacités provenant de près de 80 instruments multilatéraux, interrégionaux, régionaux, bilatéraux et autres. Toutes ces dispositions visent à promouvoir l'accès aux technologies et, dans certains cas, le développement des capacités locales dans les pays en développement. En les adoptant, les Etats reconnaissent la nécessité d'une coopération internationale visant à réduire l'écart technologique entre pays développés et en développement. Néanmoins, selon la CNUCED, il existe un écart considérable entre les intentions exprimées dans les dispositions convenues et leur mise en œuvre effective, et le recueil a pour but de rappeler qu'il reste des perspectives considérables pour adopter de nouvelles mesures²⁰.

Analyse actualisée des flux d'IED

20. Comme signalé précédemment²¹, la CNUCED avait prévu une baisse de 40 pour cent des apports d'IED dans le monde pour l'année dernière, pour atteindre 760 milliards de dollars en partant de 1,3 billion de dollars en 2000, attribuant la baisse principalement au ralentissement de la croissance économique mondiale (1,3 pour cent contre 4 pour cent en 2000) et à une diminution du nombre des fusions et acquisitions internationales. La valeur des fusions et acquisitions internationales en 2001 a atteint à peine 600 milliards de dollars avec moins de 6 000 transactions contre 1,1 billion de dollars pour environ 7 900 transactions en 2000.
21. Selon des données récemment communiquées²² et malgré la régression estimée en 2001, les plans d'investissement transfrontaliers des entreprises multinationales pour les trois années à venir n'ont pas radicalement changé depuis le 11 septembre. Les grandes entreprises multinationales prévoient de poursuivre leur expansion internationale, selon une enquête réalisée dans 129 entreprises entre mai et novembre 2001. Leur mode d'expansion préféré reste les fusions et les acquisitions transfrontalières dans les pays développés et les investissements entièrement neufs dans les pays en développement.

¹⁸ Rapport de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie; conclusions de la réunion d'experts TD/B/COM.2/33, TD/B/COM.2/EM.9/3, 7 août 2001, paragr. 1-5.

¹⁹ CNUCED: Compendium of International Arrangements on Transfer of Technology: Selected Instruments. («Recueil d'accords relatifs au transfert de technologie»: sélection d'instruments).

²⁰ *Idem*, préface.

²¹ Document GB.282/WP/SDG/3, paragr. 10.

²² Données communiquées lors de la Réunion de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, organisée par la CNUCED à Genève (21-25 janv.) et de la septième Conférence annuelle de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (World Association of Investment Promotion Agencies (22-25 janv.)). Voir également TAD/INF/PR36, 21 janv. 2002.

22. On estime que les flux d'IED à destination des pays développés ont décliné de près de la moitié en 2001, passant du record antérieur de 1 billion de dollars à 0,5 billion de dollars. Pratiquement tous les grands pays développés ont connu une régression en 2001 à l'exception du Japon. Les flux d'IED en provenance des pays développés ont également baissé et devraient demeurer à un faible niveau en 2002. Néanmoins, la chute du nombre des fusions et acquisitions transfrontalières dans les pays de l'Union européenne est moins marquée. Les entrées d'IED ont diminué dans toutes les régions en développement, à l'exception de l'Afrique où ces flux ont augmenté, passant de 9 milliards de dollars en 2000 à 11 milliards de dollars en 2001.

Accords internationaux d'investissement

23. Dans un document intitulé *Social Responsibility* appartenant à une série de documents de la CNUCED portant sur les questions relatives aux Accords internationaux d'investissements (IIA)²³, la CNUCED présente une série d'options politiques en rapport avec la responsabilité sociale des entreprises et les accords internationaux d'investissements. Le document note qu'un certain nombre de questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises, en particulier l'emploi, le développement et les obligations sociopolitiques ont reçu une attention dans le cadre de certains accords internationaux d'investissements et que d'autres questions, telles que la gouvernance des entreprises, les normes d'éthique dans les affaires et les droits de l'homme, semblent faire leur apparition. Selon le document, l'enjeu consiste à rechercher un équilibre entre la promotion et la protection des conditions propices à un marché libéralisé pour les investisseurs et la nécessité de mener des politiques de développement. Bien que les obligations liées à la responsabilité sociale soient un moyen de parvenir à cet équilibre, ces dispositions doivent être appliquées en tenant compte des réalités locales dans les pays en développement et ne devraient pas être détournées à des fins protectionnistes.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

24. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement vise le développement durable, notamment à travers les activités suivantes: initiatives volontaires, publications de rapports par les entreprises, systèmes de gestion de l'environnement, et enfin Contrat mondial des Nations Unies²⁴. Les réalisations ci-après comprennent des initiatives volontaires sectorielles créées par l'UNEP et l'industrie, dans le cadre desquelles les EMN et d'autres entreprises acceptent de concevoir des pratiques écologiquement saines et ont porté en particulier sur les caractéristiques de l'IED, les recueils de directives pratiques et d'autres questions ayant trait aux opérations des EMN.
25. En ce qui concerne les initiatives organisées avec les institutions financières et les compagnies d'assurance, une table ronde régionale latino-américaine s'est tenue sous les auspices de l'ECLAC à Santiago du Chili les 26-27 novembre 2001 dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement. Deux tables rondes ont été

²³ <http://www.unctad.org/en/docs/psiteitd22.en.pdf>.

²⁴ <http://www.uneptie.org/outreach/vi/initiatives.htm> (consulté le 25 janvier 2002). Extraits de: «Overview of Multilateral Agencies' CRS Initiatives», par Tom Fox, International Institute for Environmental Development, préparé pour la Donor Roundtable on CSR, janv. 2002, Londres, Angleterre.

organisées: l'une intitulée «Business Case for Sustainability Performance in the Finance Sector» (Les arguments des entreprises en ce qui concerne la durabilité des performances dans le secteur des finances) et l'autre intitulée «Creating A sustainability Dynamic for Foreign Direc Investment» (Création d'une dynamique de la durabilité pour l'investissement étranger direct). Une autre table ronde régionale, organisée en coordination avec la Development Bank of Southern Africa, s'est tenue à Midrand (Afrique du Sud) les 28-29 janvier 2002, et une table ronde mondiale est prévue à Rio de Janeiro (Brésil) les 13-15 mars 2002.

26. Dans le cadre du Code d'initiative volontaire de l'industrie aurifère, le PNUE, en partenariat avec le Conseil international des métaux et de l'environnement (ICME), a organisé une rencontre internationale réunissant des grandes entreprises multinationales et d'autres acteurs de l'industrie aurifère qui ont accepté d'élaborer un Code mondial pour la gestion du cyanure dans l'industrie. Ce code devrait être mis en œuvre tant par les petites que par les grandes entreprises et comportera des dispositions et des objectifs à la pointe des meilleures pratiques. Le PNUE et l'ICME ont été priés de poursuivre leurs travaux avec l'industrie en vue de soutenir et de financer l'élaboration d'un code volontaire.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ²⁵

27. Comme signalé précédemment ²⁶, le Programme de partenariat de l'ONUDI, lancé en 1998, vise à favoriser des partenariats multipartites en vue de renforcer la capacité des PME. Le programme, lancé initialement à titre expérimental dans des entreprises de fabrication de pièces détachées automobiles de la région occidentale de l'Inde, est maintenant étendu à sa partie australe avec un certain nombre d'entreprises partenaires. Des projets de partenariat similaires ont également été lancés en vue de promouvoir la gestion des chaînes de fournitures électroniques dans les pays du MERCOSUR, de développer l'industrie des tricycles au Nigéria et d'améliorer l'éco-efficacité très probablement en Chine.
28. En novembre 2000, un accord de coopération ONUDI-Ericsson a ouvert le monde des transactions électroniques et mobiles aux PME des pays en développement et en transition. Centrée sur des ateliers tenus au Caire, à Colombo et à Kampala, une étude a recommandé au secteur privé d'investir dans la modernisation de l'infrastructure et des services de télécommunications locaux et d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour ce qui est des politiques relatives aux ressources humaines. L'ONUDI et Ericsson mettront en outre en commun leurs compétences industrielles et technologiques pour faire participer les PME aux transactions électroniques et mobiles et les faire entrer sur le marché mondial de l'électronique ²⁷.

²⁵ Extraits des documents: «Overview of Multilateral Agencies' CSR Initiatives» par Tom Fox, International Institute for Environmental Development, préparé pour la Donor Roundtable on CSR, janv. 2002, Londres, Angleterre.

²⁶ Document GB.279/MNE/2, paragr. 15.

²⁷ Rapport annuel 2000, IDB24/2-PBC.17/2, Vienne, 2001, p. 19.

Organisation mondiale de la santé

29. Comme mentionné précédemment²⁸, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté en 1981 le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel afin de contribuer à l'offre d'une alimentation saine et appropriée aux nourrissons. En mai 2001, la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la santé a approuvé une résolution soulignant que «l'année 2001 marque le vingtième anniversaire de l'adoption du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel» et que l'adoption de la résolution «est l'occasion de renforcer le rôle fondamental dudit code dans la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement au sein»²⁹. En mettant au point une Stratégie mondiale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'Assemblée a cherché à tirer parti des réalisations antérieures et en particulier du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Un projet de stratégie sera communiqué aux Etats Membres et aux parties intéressées pour information, de même que des informations en retour avant la soumission d'un texte final au Conseil exécutif de l'Assemblée mondiale de la santé en 2002³⁰.
30. L'article 11.7 du code relatif au lait maternel prévoit que des rapports seront présentés les années paires pour faire le point sur sa mise en œuvre. Le directeur général de l'OMS a présenté les résultats du dernier rapport à la 109^e session du Conseil exécutif en janvier 2002; 162 Etats membres de l'OMS sur 191 (85 pour cent) ont soumis un rapport sur les mesures prises pour appliquer les principes du code et atteindre ses objectifs. On mentionnera l'adoption de textes de lois, codes, directives, accords ou leur renforcement, et la mise au point de mécanismes de contrôle et de présentation de rapports. Depuis le dernier rapport présenté au Conseil exécutif à sa 105^e session en 2000³¹, neuf pays (Afrique du Sud, Angola, Cambodge, France, Ghana, Grèce, Kazakhstan, Nigéria et République-Unie de Tanzanie) ont fourni des informations sur l'adoption de mesures ou leur renforcement. Parallèlement, l'OMS a répondu à des demandes de soutien technique émanant des pays suivants: Australie, Cambodge, Nouvelle-Zélande, Oman et Pakistan. Elle a également apporté une contribution au protocole révisé de surveillance du Code du Groupe interinstitutions sur la surveillance de l'allaitement maternel, une coalition d'organisations non gouvernementales, d'églises et d'établissements universitaires.

²⁸ Document GB.279/MNE/2, paragr. 16-19.

²⁹ Résolution WHA54.2, 18 mai 2001.

³⁰ OMS, rapport du secrétariat, A54/7, 9 avril 2001.

³¹ Document GB.279/MNE/2, paragr. 17.

Banque mondiale ³²

Forum sur le gouvernement d'entreprise à l'échelle mondiale

31. Comme mentionné précédemment ³³, la Banque mondiale et l'OCDE ont organisé un Forum sur le gouvernement d'entreprise à l'échelle mondiale en vue d'aider les pays en développement et en transition. En 2001, des tables rondes sur le gouvernement d'entreprise ont été organisées dans les régions suivantes: Amérique latine (28-30 mars 2001), Asie (4-6 avril 2001), Eurasie (7-8 juin 2001), Fédération de Russie (20-21 juin 2001) et Europe du Sud-Est (20-21 septembre 2001). Ces tables rondes avaient pour but d'apporter une aide aux décideurs des secteurs privé et public, en organisant un forum pour un dialogue continu dans les régions. Les principaux résultats des tables rondes sont les suivants: des livres blancs identifiant les domaines d'intervention les plus urgents, des publications/communications visant à diffuser les documents de base des discussions par un site Web spécialisé et des réunions de politique annuelles à l'intention d'un réseau de décideurs, de personnes investies d'un pouvoir réglementaire, d'entreprises et d'acteurs du marché pour discuter de leurs contributions à l'amélioration de la gouvernance. Cinq autres tables rondes sont prévues pour 2002, dont la première en mars en Fédération de Russie.

Business Partners for Development ³⁴

32. Dans le cadre du programme Business Partners for Development (BPD), la Banque mondiale a réuni plusieurs entreprises internationales et organisations de la société civile pour travailler avec des organismes gouvernementaux et de développement communautaire locaux afin de vérifier que de tels partenariats pouvaient: garantir des bénéfices mutuels aux trois parties; être utilisés plus largement à travers le monde; être adaptés aux niveaux national et régional. Les partenaires ont décidé de travailler pendant trois ans de manière intensive dans le cadre de 29 «projets principaux» (à savoir pilotes) dans 20 pays et groupés en «modules»: ressources naturelles, eau et assainissement, partenariat mondial pour le développement et de la jeunesse et, enfin, partenariat mondial pour la sécurité routière. Le Groupe de partage des enseignements s'est efforcé de recueillir et d'analyser les leçons tirées des partenariats organisés dans chaque module ³⁵.

33. Le programme Business Partners for Development a été exécuté en trois phases. Dans la phase une, de 1998 à 1999, on s'est concentré sur l'établissement du réseau et du module du partenariat et on a identifié et lancé les «projets principaux». La phase deux s'est achevée en décembre 2001 et a été consacrée à la mise en œuvre des plans de travail des «modules». La troisième phase, en cours, se concentre sur la systématisation et la diffusion

³² Pour les récents faits nouveaux intervenus dans le rôle de l'OIT dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), processus lancé par les institutions de Bretton Woods, voir le document GB.283/ESP/3.

³³ Document GB.277/MNE/2, paragr. 40-42.

³⁴ Extraits de «Overview of Multilateral Agencies' CSR Initiatives», par Tom Fox, International Institute for Environmental Development, préparé pour la Donor Roundtable on CSR, janv. 2002, Londres, Angleterre.

³⁵ <http://www.bpdweb.org> (consulté le 25 janvier 2002).

du savoir acquis par le biais du programme BPD afin d'encourager sa mise en œuvre effective lors de l'élaboration des futures stratégies de partenariat.

34. Un rapport préliminaire sur les activités du BPD intitulé «La formation de partenariat entre le secteur privé, la société civile et l'Etat: mythes et réalités» a été publié en mai 2001³⁶. Dans la présentation de l'ouvrage/document, la Banque considère que l'approche de partenariat du BPD crée des possibilités d'innovation institutionnelle en poursuivant à la fois des buts individuels et communs plutôt que de chercher à imposer un modèle uniforme destiné à répondre à tous les types de situations et défis. Pour la Banque, bon nombre des initiatives mises au point et soutenues par le BPD n'auraient pas pu être rentables ni même réalisables si elles n'avaient pas été fondées sur des partenariats. Elle note néanmoins que tous ces partenariats n'ont pas toujours réuni gouvernements, entreprises et société civile. A titre d'exemple, dans le cas de la Global Alliance for Workers and Communities (Alliance mondiale pour les travailleurs et les communautés), la participation du secteur public n'a été que symbolique, tout comme l'engagement des organisations de travailleurs. Les partenariats de l'eau et de l'assainissement ont presque tous réuni les gouvernements, les entreprises et la société civile. Les grandes entreprises partenaires ont cependant également expérimenté d'autres approches leur permettant de respecter leurs obligations sur la base d'innovations juridiques, technologiques et tarifaires plutôt que par la voie du partenariat. Une évaluation de l'efficacité du programme BPD est attendue en juin 2002.

Autres faits nouveaux

35. En ce qui concerne les autres faits nouveaux mentionnés précédemment³⁷, l'OIT a soumis une déclaration de principes et, en rapport avec cette déclaration, un ensemble de commentaires techniques à la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations Unies à sa 53^e session (Genève, août 2001) lors de l'examen des directives sur les droits universels de l'homme à l'intention des sociétés (projet). La sous-commission prévoit un examen plus approfondi du projet de directives à sa 54^e session (Genève, août 2002).
36. Comme signalé précédemment³⁸, le Pacte mondial des Nations Unies a organisé une réunion de haut niveau le 26 juillet 2000 au siège des Nations Unies à New York. Pour permettre une meilleure mise en œuvre du Pacte mondial et favoriser l'acquisition de connaissances, le dialogue, les initiatives du Pacte mondial et les activités nationales, les initiatives suivantes sont en cours: 1) le Forum du Pacte mondial sur l'acquisition des connaissances — afin d'identifier et de diffuser les leçons retenues des efforts déployés pour traduire les principes généraux en politiques de gestion concrètes et en réels changements internes; 2) dialogues — ils permettent aux différents intervenants d'engager un dialogue de fond et d'élaborer des plans d'action pratique en réponse aux défis centraux de la mondialisation; 3) Initiatives du Pacte mondial — il s'agit de promouvoir des initiatives spécifiques à des entreprises et des partenariats en vue de mettre en œuvre les neuf principes fondamentaux du Pacte mondial; et 4) participation à des activités nationales — il s'agit d'étendre la portée du Pacte mondial, de le renforcer sur le plan international et de faire participer de nouveaux acteurs et intervenants dans le monde

³⁶ Business Partners for Development: «La formation de partenariats entre le secteur privé, la société civile et l'Etat: mythes et réalités», mai 2001, accessible à l'adresse suivante: <http://www.bpdweb.org/krg/myth.prev.htm> (consultée le 25 janvier 2002).

³⁷ Documents GB.282/WP/SDG/3, paragr. 18-20, et GB.279/MNE/2, paragr. 21.

³⁸ Document GB.279/WP/SDG/1, paragr. 46-47.

entier³⁹. Parmi les autres activités, le Pacte mondial met en œuvre un programme actif de sensibilisation par l'intermédiaire de réunions régionales et sous-régionales organisées par le bureau exécutif du Secrétaire général et est en train d'élargir la participation auprès des entreprises et d'autres acteurs.

37. La sous-commission voudra sans doute débattre des grandes tendances et des enjeux découlant des faits nouveaux intervenus dans diverses organisations dont il est rendu compte dans le présent document afin d'apprécier les possibilités d'une application efficace de la Déclaration MNE.

Genève, le 7 février 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 37.

³⁹ Internet: www.unglobalcompact.org.